



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 29 septembre 2016 – Jouxten-Mézery

71 communes membres, 37 présentes, 34 excusées/absentes, équivalent à 132 suffrages sur 262, la majorité absolue est à 67 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chéserey, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Eysins, Founex, Givrins, Jouxten-Mézery, La Rippe, La Sarraz, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthaz, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Aubonne, Begnins, Bremblens, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Coinsins, Commugny, Coppet, Denens, Etoy, Féchy, Genolier, Gilly, Gimel, Gingins, Grens, Lavigny, Le Chenit, Lonay, Lully, Mies, Montagny-près-Yverdon, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Vich, Vuflens-la-Ville et Yens.

Ordre du jour :

1. Introduction et souhaits de bienvenue ;
2. Adoption du PV de l'AG du 9 juin 2016 à Crans-près-Céligny ;
3. Présentation de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement :
« Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts ».
4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;
 - Péréquation ;
 - Aménagement du territoire ;
 - AVASAD ;
 - Commune de Mauraz ;
 - Sortie récréative ;
 - Lieu des prochaines assemblées générales ;
5. Divers et propositions de l'assemblée ;

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à cette première assemblée générale de la législature 2016-2021. Elle salue Madame Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, Madame la Députée Martine Meldem, Monsieur le Député Hans-Rudolf Kappeler ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux. Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Jouxens-Mézery et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

2. Adoption du PV de l'AG du 9 juin 2016 à Crans-près-Céligny

La Présidente lit l'ordre du jour et annonce une modification sous le point 4 : étant donné que Mme la Conseillère d'Etat doit partir à 20h30, Mme Byrne Garelli souhaite aborder le sujet de la Commune de Mauraz en premier. Elle demande si l'ordre du jour est approuvé avec cette modification. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté avec 1 abstention.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 9 juin 2016 à Crans-près-Céligny. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec 3 abstentions.

3. Présentation de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement : « Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts »

Mme Byrne Garelli passe la parole à Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement depuis le 1^{er} janvier 2014. La Présidente souligne son courage politique.

Voir discours ci-joint de Mme la Conseillère d'Etat.

La Présidente remercie Mme de Quattro pour son allocution très intéressante et demande s'il y a des questions de l'assemblée.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel.

Il indique qu'il a beaucoup apprécié les propos de Mme la Conseillère d'Etat. Il est interpellé par la peur qui s'installe dans le Canton et se demande si le Canton se rend compte de l'ampleur de cette peur relative au dézonage. Il estime que ce dézonage est à sens unique et qu'il n'y a pas moyen de dialoguer, le simple péquin doit se battre avec des avocats contre le Canton afin de défendre ses intérêts. Il demande qui sera responsable de dire que tel terrain sera dézonné ? C'est le syndic et non le Canton, répond-il. Il demande également qui sera responsable avec la loi d'application de défrayer ? C'est toujours la commune ajoute-t-il. Il a remarqué que le Canton a distribué des montants à certaines communes afin d'activer un dézonage, il se demande s'il n'y a pas une possibilité d'avoir une équité de traitement, une pesée d'intérêts et dire aux personnes que leur terrain est dézonné mais que dans la pesée d'intérêts, elles auront droit à un certain montant. La seule chose que le monsieur tout le monde va faire, c'est recourir à un avocat; M. Burnier ajoute qu'il y aura beaucoup d'oppositions, des suicides, des meurtres. Il demande à Mme de Quattro de se mettre à la place d'une famille qui a fait un partage de terrains, de chalets et autres et que l'année d'après, des terrains ont été dézonnés. Il y a inégalité.

Il demande à Mme de Quattro qu'elle est sa vision du défraiement par rapport à la LAT qui a été mise en place et comment le Canton va concevoir de pouvoir donner une marge de manœuvre aux municipalités et aux syndics qui ont très peur. Il demande qu'elle est la

contrepartie et dans quelle mesure la Municipalité peut promettre quelque chose à quelqu'un qui va être lésé.

Mme de Quattro lui répond qu'il n'y a pas de contrepartie à moins que le terrain ait été équipé pour le construire. Avec la nouvelle loi disant que l'on doit éviter le mitage, il n'est plus possible de garder un terrain non construit car ceci s'appelle thésauriser et ce n'est plus compatible avec la nouvelle LAT. Celui qui a fait des investissements sur son terrain en vue de le construire, qui l'a équipé et commencé à faire des plans sera défrayé car dans ce cas il s'agit d'une expropriation. Il sera donc complètement indemnisé. Celui qui n'a pas fait de travaux sur son terrain à bâtir et qui entendait le garder pour un héritage, pour faire le pendant dans un partage, ne sera pas indemnisé. Dans ce dernier cas, les avocats perdront tous, car c'est la jurisprudence du Tribunal fédéral qui l'a fixé (et non le Canton ni la LAT).

Lors d'expropriation et donc indemnisation, ce n'est pas la commune qui s'en occupera mais Mme de Quattro propose dans le projet de loi que ce soit le Canton qui le fasse. Elle rappelle que celui qui a maintenant un terrain agricole qui devient à bâtir, aura une plus-value qui peut parfois être substantielle; il devra en donner une partie afin de la mettre dans un pot commun dont le Canton servira pour indemniser les expropriations. C'est le Canton qui affrontera les procès. Mme de Quattro est consciente qu'un procès peut être douloureux, car derrière chaque procès il y a des gens qui souffrent. C'est la raison pour laquelle elle propose que ce soit le Canton qui se charge des indemnisations. Elle souligne qu'elle en a déjà parlé à l'assemblée générale de l'AdCV de juin 2015 en proposant de partager la douloureuse: les communes, dont c'est la responsabilité en matière d'autonomie communale, doivent faire le travail de rezonage, par contre le Canton affrontera les propriétaires mécontents avec toutes les procédures et lettres.

Mme la Conseillère d'Etat pense que l'exercice ne sera pas aussi brutal qu'imaginé au départ. Il faut repenser le territoire à 15 ans. Il faut donc faire en sorte que le territoire ne soit pas surdimensionné. Il faut plutôt aller vers les infrastructures au lieu d'amener les infrastructures en capillaire partout où les gens ont envie de s'établir. Il s'agit d'une logique territoriale différente. Si une commune ne peut absolument pas dézoner maintenant car le cas est insoluble, il y a la possibilité de faire des zones réservées. Ce n'est pas la solution idéale mais ceci laisse une marge de manœuvre. Ces zones réservées ne sont pas préconisées par Mme de Quattro car on ne peut rien faire de ces terrains, de plus il n'y a pas de compensation possible. Ça ne permettra donc pas de résoudre les problèmes du Canton.

Il n'y a pas de solution simple, il n'y a pas de marge de manœuvre qui permette la pesée d'intérêts, c'est la douloureuse. Ceci avait été tout de suite reconnu par le Canton et Mme de Quattro doit aujourd'hui le confirmer.

M. Nicolier, syndic de Corbeyrier

La commune doit dézoner environ 15'000 mètres carrés et selon ce qu'il vient d'entendre, peut-il mettre ces terrains en zone réservée ?

Mme de Quattro lui répond que s'il le fait, il bloque le Canton. S'il a vraiment des cas concrets, il peut le faire. Mais dire qu'il ne fait pas le travail de dézoning car c'est trop douloureux n'est pas une solution, ce travail sera à la charge de son successeur.

Mme de Quattro a tout de même une bonne nouvelle: si tout va bien, le Canton sortira du moratoire en 2017. Le Canton a fait une révision partielle car il n'y avait pas le temps de revoir toute la LATC ainsi que le PDCn. Normalement il n'y a plus qu'une séance au Conseil d'Etat, elle espère qu'ensuite ça sera terminé. Une communication sera faite début octobre dans laquelle elle pourra également informer de l'accord politique trouvé avec les deux associations faïtières qui les ont aidés à avancer. Puis le dossier sera transmis à une commission du Grand Conseil qui a déjà été nommée et qui siègera dès début novembre avec pour objectif de terminer avant la fin de la législature, c'est-à-dire au printemps 2017 au plus tard. Le projet sera ensuite transmis au Conseil fédéral qui doit l'approuver.

Le dossier sera donc adressé aux députés ; ces derniers ont une grande responsabilité qui les attend : il s'agit d'approuver ou d'optimiser où il est possible de le faire, de trouver un consensus en pleine période électorale ! Si ce projet est pris en otage par un parti, par un lobby et que l'on va vers un référendum, le Canton restera 2 ans de plus dans le moratoire et il sera économiquement mort. Elle pense que cette solution est la pire, un plan directeur étant un outil qui peut évoluer et s'adapter. Lorsque le Conseil fédéral approuvera le dossier, le Canton sortira du moratoire. Mme de Quattro indique que ce plan directeur pourra par la suite être affiné. Il peut même être revu chaque année s'il le faut. Après la sortie du moratoire, le Canton aura 15 ans pour faire son travail et Mme de Quattro est convaincue qu'en 15 ans le Canton trouvera des solutions.

M. Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV

M. Stampfli souligne que le plan va dans le bon sens et que les solutions proposées par l'AdCV et reprises par l'UCV semblent acceptables. Il demande quand aura lieu le retour de la consultation concernant la LATC, quand le document pourra-t-il être mis à disposition des membres des associations ?

Mme de Quattro répond que l'examen de la LATC n'est pas encore tout à fait terminé. Il y a un article très délicat concernant la mise à disposition des terrains thésaurisés. Elle indique enfin que le retour de la consultation aura lieu au mois d'octobre.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel.

M. Burnier désire parler du bonus LAT (Alpes vaudoises). Si le Canton créait un fonds d'indemnisation, la majorité des gens le verrait d'un bon œil selon lui.

Mme de Quattro lui répond que le problème est qu'il y aura énormément de gens et elle se demande d'où proviendra cet argent. La taxe sur la plus-value alimentera un fonds qui permettra d'indemniser les personnes expropriées. Dans ce dernier cas, il s'agit d'indemniser complètement les personnes. Si le Canton veut indemniser chaque personne qui a un terrain à bâtir, il faudra prendre cet argent sur les impôts. Il faudra donc expliquer aux locataires suisses que l'on augmente les impôts afin d'indemniser des propriétaires. Quant au bonus des Alpes, il s'agit selon elle d'une logique différente. Les Alpes vaudoises sont en difficulté à cause du changement climatique, elles doivent repenser leur tourisme. Le sport d'hiver sera toujours possible mais il faut encourager le sport 4 saisons. Les communes ont dû se rassembler afin de décider ce qu'elles allaient favoriser. Elles ont demandé de l'aide au Canton qui leur a octroyé 20% de plus que ce à quoi elles avaient droit à la condition de dézoner tout de suite. Les Alpes vaudoises ont déjà toutes passé devant leur Conseils communaux avec un dézoning, elles ont payé un prix fort pour sauver leur région et leur économie.

La Présidente, Mme Josephine Byrne Garelli aimerait encore une fois remercier Mme de Quattro et espère que les Municipaux en charge de la construction qui ont une tâche difficile auront reçu des réponses à leurs questions. Elle souligne le travail de Mme la Conseillère d'Etat dans le cadre d'une table ouverte Canton-Communes où chacun a pu poser des questions. Elle la remercie pour cette ouverture.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Commune de Mauraz

Mme Byrne Garelli explique que le Comité de l'AdCV a été sollicité par la Commune de Mauraz car elle fait face à un problème cornélien. Elle est à la recherche de solutions et l'AdCV lui a proposé de venir exposer son cas devant nos communes membres. Elle passe la parole à M. Reto Zehnder, Syndic de la Commune.

M. Zehnder remercie l'AdCV qui lui donne le temps de s'exprimer devant les membres et expliquer le problème de Mauraz qui est certes dérisoire pour le Canton mais qui en va de la survie de la Commune. Les Municipaux font appel à la solidarité d'autres communes car ils ne pourront pas s'en sortir seuls.

Voir présentation ci-jointe de la commune de Mauraz (p. 20 à 27 de la présentation de l'AdCV).

Mme Byrne Garelli remercie M. Zehnder pour son intervention. Le Comité a été très touché par la problématique de Mauraz et encourage les communes qui le peuvent à fournir une aide ou un financement en attendant une situation pérenne. La Présidente en appelle à la solidarité. L'apéritif à la fin de la séance sera un lieu de rencontre afin de discuter avec la commune.

Mme de Quattro explique qu'elle connaît le Syndic car cela fait 2 ans qu'ils essaient de trouver une solution. Elle ajoute qu'il n'y a aucun reproche à faire à la Commune. Depuis 2003, le Canton n'a plus de subvention possible (plus de base légale). Elle les encourage à trouver un système d'épuration moins cher en collaboration avec ses services. Elle pense qu'une solidarité entre communes avec le Canton doit se faire afin de les sortir de ce mauvais pas. Le système actuel ne peut pas rester car il est contraire à la loi mais d'un autre côté elle n'a pas la base légale pour leur « donner » CHF 800'000.--. Il faudrait tout de même à nouveau discuter avec les communes voisines afin d'envisager à terme une fusion. Mme de Quattro reste à disposition de Mauraz afin de les aider. Elle ne les laisse pas tomber.

M. Zehnder ajoute que sa commune est en faveur de la régionalisation de l'épuration mais les communes voisines y sont opposées.

Mme de Quattro demande pourquoi ils n'ont pas demandé cette subvention avant ?

M. Zehnder lui répond que la Municipalité n'était pas la même à l'époque et que la Commune avait une autorisation d'épuration individuelle. De plus, la moitié du village était constituée de fermes et ça n'en valait pas la peine pour les 4 à 5 maisons qui restaient. La Commune a proposé une mini STEP en 2006 qui a été catégoriquement refusée par le département.

La Présidente remercie Mme de Quattro et M. Zehnder pour leurs interventions puis prend congé de Mme de Quattro.

Péréquation

Mme Josephine Byrne Garelli reprend la parole afin de nous donner les dernières informations quant à la péréquation.

Elle explique qu'entre juin 2015 et septembre 2016, une logique de l'urgence a été imposée aux communes qui est assez incompréhensible pour le Comité de l'AdCV (*voir Historique de la Péréquation, présentation AdCV p. 10*). Elle explique que l'on dit que l'AdCV ne propose rien, qu'elle ne fait que critiquer. Elle pense que dans un débat démocratique, on doit pouvoir poser des questions sur les projets, leurs faiblesses et leurs impacts.

Elle ajoute que la péréquation vaudoise est très compliquée, peu de personnes la comprennent et que l'AdCV souhaitait la simplifier. L'impact de RIE III est inconnu pour l'instant. Nous ne sommes en possession que d'estimations. On ne connaît pas non plus la compensation de la Confédération. Il ne faut pas non plus oublier que le référendum au niveau fédéral a abouti. Elle ajoute également que le critère emploi proposé par l'UCV n'a pas de base statistique solide : on sait qu'il y a environ 400'000 emplois dans le Canton mais on ne peut pas dire si ce sont des 100% ou des temps partiels ; de plus les emplois dans les succursales de la BCV par exemple sont comptabilisés à Lausanne, donc la ville touchera

le boni de ces emplois alors qu'elle ne les a pas ! Lausanne a également beaucoup de policiers, d'enseignants, de fonctionnaires et de personnel hospitalier pour lesquels elle touchera des bonis alors que RIE III ne concerne que les emplois en lien avec l'économie. La Présidente souligne que les inquiétudes de l'AdCV n'ont vraiment pas été entendues.

Concernant les compensations fédérales, l'AdCV pense qu'elles doivent revenir aux communes possédant des PME (qui vont payer moins d'impôts) et non aux communes ayant des entreprises internationales à statut fiscal spécial (qui vont en payer plus).

Mme Byrne Garelli annonce que Jean-Yves Thévoz siègera à la prochaine COPAR qui se tiendra la vendredi 30 septembre. La COPAR validera les estimations des contributions des communes en 2017 dans le cadre de la péréquation. La Canton a promis que le fichier Excel sera très bientôt disponible.

La Présidente présente l'impact de la péréquation (*voir slide p. 13 de la présentation AdCV*) ainsi que la situation à venir (*voir slide p. 14*). Concernant ce dernier slide, elle rappelle que les personnes à bouclier fiscal ne paieront pas plus d'impôts. Ce sont les contribuables ordinaires qui paieront l'augmentation d'impôts. Elle ajoute que les communes sont obligées de payer. Elle prend l'exemple de la commune de Saint-George qui a contesté la facture de la péréquation en 2006 : elle est allée jusqu'au Tribunal Fédéral et a été déboutée. Elle a donc dû augmenter les impôts et vendre du patrimoine communal pour payer la facture !

Elle mentionne qu'il y a toujours un risque en cas d'augmentation d'impôts que les contribuables aisés, mais pas suffisamment aisés pour avoir un bouclier fiscal, partent du Canton. Elle prend l'exemple de Lausanne, qui a augmenté ses impôts dans les années 80; elle a vu beaucoup de contribuables déménager, mais ils ne sont jamais revenus, malgré la baisse d'impôts dans les années 90. Elle espère se tromper lourdement et elle ne comprend pas pourquoi le message de l'AdCV n'a pas été entendu. Elle remercie Mme la Députée Martine Meldem et le Groupe Vert'Libéral au Grand Conseil qui a suivi l'AdCV et défendu son point de vue. Ce sont selon elle les seuls à avoir compris le message. Elle remercie également M. Hans Rudolf Kappeler qui a fait son maximum pour défendre nos intérêts.

L'AdCV a maintenant besoin d'informations de la part des communes afin de suivre l'évolution de l'implémentation de cette loi.

Mme Byrne Garelli passe la parole à Jean-Yves Thévoz qui désire parler d'un cas concret ainsi que de la facture sociale.

Jean-Yves Thévoz indique que la facture sociale prédisait 4.5% d'augmentation d'après les estimations qu'il y avait entre 2013 et 2011, nous arrivons finalement à une moyenne de 6.3%. Pour 2015, les derniers chiffres connus sont CHF 710 mios à la charge des communes (les communes ont reçu le décompte dernièrement). Les communes recevront le 30 septembre de l'Etat un budget pour la facture sociale qui s'élève à CHF 735 mios pour 2017. Le budget 2016 était estimé à CHF 704 mios environ alors que les chiffres réels 2015 sont déjà à CHF 710 mios. Depuis 3-4 ans le budget du Conseil d'Etat est systématiquement inférieur de CHF 30 à 35 mios aux chiffres réels constatés après le bouclage des exercices.

Il recommande aux communes qui recevront prochainement leur décompte et qui adaptent leurs recettes fiscales en fonction de leur budget, d'également adapter le montant de la facture sociale car elle ne s'élèvera pas à CHF 735 mios mais plutôt à CHF 760 mios.

Les mesures visant à la prise en charge du tiers de la facture sociale au lieu de la moitié ont déjà été prises en compte dans le décompte reçu par les communes.

Il explique maintenant le cas d'une commune qui paiera 17.7 points d'impôts supplémentaires. Cette commune gagne CHF 7.2 mios d'impôts pour 200 habitants. Cette commune semble avoir de la chance mais il a étudié les chiffres : sans prendre en compte la modification de l'écrêtage, il lui restait CHF 223'000.--, ce qui correspond à CHF 1'100.-- par habitant. Il a fait la comparaison avec sa commune Daillens et ses 950 habitants, qui est une commune dite moins riche : il leur reste CHF 1'600.-- par habitant. La commune riche n'est donc peut-être pas celle que l'on croit.

Il revient sur la commune dite riche et sa facture 2017 : elle devra payer CHF 8 mio; elle va donc devoir trouver CHF 1'156'000.-- ce qui correspond à CHF 5'700.-- par habitant. C'est une facture qui sera récurrente.

La Présidente remercie Jean-Yves Thévoz et passe la parole à Pierre Stampfli.

Aménagement du territoire

Le Vice-président ne désire pas revenir sur le discours de Mme de Quattro mais il a pris note que le retour de la consultation sera disponible en octobre. Pour la suite il a également pris acte que la proposition de l'AdCV, qui a été soutenue par l'UCV, semble être acceptée par le Conseil d'Etat qui devra encore statuer le 5 octobre prochain.

La prochaine étape pour l'AdCV est de préparer un document à l'attention des députés, plus particulièrement aux députés faisant partie de la Commission.

Concernant la LATC, dès que le feu vert sera reçu ainsi que la version définitive de la consultation concernant la loi, tous les documents seront mis sur le site internet de l'AdCV.

A titre personnel, M. Stampfli s'attendait à plus d'explications de la part de Mme de Quattro concernant l'aménagement du territoire car c'est LE dossier le plus brûlant au niveau des communes actuellement.

AVASAD

Mme Byrne Garelli annonce que les communes ont été informées que la facture de l'AVASAD pour 2017 s'élèverait à CHF 99.-- par habitant. Entre 2014 et 2015 il y a eu une progression de 10.6% (*voir slide p. 19 de la présentation AdCV*), 10.8% entre 2015 et 2016 et 11% de progression prévus en 2017.

Finalement pour 2016, le Conseil d'Etat a libéré de l'argent et a accepté de combler le déficit : la facture est donc restée à CHF 90.-- au lieu des CHF 95.-- annoncés.

Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a également parlé des futures IRS : il désire réorganiser les aides et soins à domicile sur la même cartographie que les réseaux de santé, c'est-à-dire 4 régions au niveau du Canton. Il a posé ouvertement la question de savoir quel est le rôle des communes dans les aides et soins à domicile, est-ce que les communes se sentent concernées et désirent continuer à les financer. Il a évoqué l'idée de centraliser le tout au niveau du Canton contre une bascule du point d'impôts de l'ordre de 2 à 2.1 points.

La Présidente ne demande pas de prendre formellement position à ce sujet ce soir car la proposition n'est pas encore sur la table. Mais elle aimerait savoir si les communes se sentent concernées par l'aide et soins à domicile et si elles estiment avoir une responsabilité dans ce domaine.

Mme Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château

Mme la Syndique pense que plusieurs personnes dans la salle ne connaissent pas l'AVASAD, par conséquent elle informe l'assemblée de son organisation et fonctionnement. L'AVASAD est constituée de 7 régions et il y a un certain nombre d'années, des communes se sont battues afin de pouvoir avoir une responsabilité au niveau communal et que la gestion soit faite par des entités plus petites et non par une administration cantonale. Elle a été membre de la Fondation de la Côte durant 10 ans. Durant toutes ces années elle a pu observer leur compétence, leur mode de fonctionnement, la partie financière. Elle a beaucoup apprécié le fait que ce soit géré comme une entreprise privée. A son avis, tout donner au Canton serait une catastrophe. Elle rappelle que chacun de ces 7 centres a 1, voire 2 ou 3 représentants des communes au sein des réseaux. La question à se poser est de savoir qui peut gérer ça de la manière la plus efficace : que le point d'impôt soit communal ou cantonal, il s'agit de la même poche. S'il en ressort que ça coûte moins cher si ce sont les communes qui le gèrent et que ce soit fait plus efficacement au niveau des régions, tout le monde sera gagnant. Elle demande à l'assemblée de se renseigner sur sa

région et de se faire sa propre opinion. C'est un cri du cœur que Mme la Syndique adresse à l'assemblée.

M. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny

Il remercie l'AdCV des informations données par M. Monachon (lors de la dernière assemblée générale du mois de juin). Beaucoup de ses arguments ont été mis dans le programme de législature de sa municipalité. En ce qui concerne le système de financement, Crans-près-Céligny est une des communes les plus perdantes au niveau de RIE III. Il rappelle que les 2/3 des contribuables ont des revenus moyens et ce sont ces gens-là qui vont payer les frais.

M. Burnier, Syndic de Bursinel

Il se demande si tout cela est nécessaire : on reçoit des messages au dernier moment et on n'a pas le temps de se préparer, on est dans l'urgence. Mme de Quattro l'a dit, quand on est dans l'urgence, on fait faux. Bizarrement ceci se passe lors de changement de législature où quasiment beaucoup de municipalités sont bouleversées. Selon Monsieur Burnier, les réseaux de soins sont morts. Il a l'impression que l'on court toujours après le train et ça sera la même chose avec les réseaux de soins. La démarche de M. Maillard est déjà en route. Il rejoint Mme Ganshof sur 100% de ses propos mais il pense que c'est quelque chose qui va une nouvelle fois nous échapper.

Mme Byrne Garelli lui répond que si elle en parle ce soir, c'est que nous sommes actuellement en amont de la consultation ; vis-à-vis du Comité, elle a besoin de savoir quel est le sentiment de l'assemblée car elle aimerait prendre de l'avance politiquement par rapport à cette consultation.

Mme Wanner, Municipale à Corbeyrier

Elle indique qu'elle fait partie de ASANTE SANA qui est l'antenne Est vaudoise de l'AVASAD. Mme Monod est venu leur expliquer ce que prévoit M. Maillard : elle a constaté une levée de boucliers. Il a été nettement perçu dans l'exposé de Mme Monod que l'Etat veut économiser sur les journées d'hôpital. La population vieillissant, ils ont tout de même décidé de faire 100 lits de moins dans le nouvel hôpital de Rennaz. M. Maillard a décidé que pour moins stresser les malades, on agit d'abord de manière ambulatoire (visite du médecin à domicile) afin de décider si ça vaut vraiment la peine d'hospitaliser la personne. Selon elle il faut être très prudent, l'Etat veut économiser sur les journées d'hôpital.

Mme Landeiro, Syndique de Le Vaud

En tant que petite commune, elle est d'avis qu'elle représente le tissu humain du Canton. Une petite commune a une dimension humaine et ils sont directement en lien avec les services médicaux-sociaux qui s'occupent des aînés. Si elle prend l'exemple de Lausanne, il y a bien entendu un côté anonyme, contrairement aux petites communes qui connaissent l'aîné, sa situation familiale et s'il a les moyens de rester chez lui. Elle encourage à développer les logements protégés qui sont une solution moins chère qu'un EMS, de plus c'est une solution qui laisse l'autonomie à certaines personnes. Elle est d'avis de garder ces points d'impôts au niveau communal afin de pouvoir garder ces réseaux de proximité. Pour parler d'un autre sujet, Mme Landeiro a assisté le jour même à une séance des perspectives économiques de l'UBS à Lausanne dans laquelle M. Broulis est intervenu. Elle a entendu plus tôt lors de l'assemblée qu'il y a avait 422'000 emplois dans le Canton de Vaud mais que l'on ne connaissait pas l'équivalent EPT. Les slides de M. Broulis ont montré que l'équivalent EPT était de 336'400.

Mme la Présidente remercie Mme Landeiro pour son intervention.

Elle ajoute qu'elle est très contente d'avoir reçu toutes ces informations ce soir en amont afin de savoir quelle position défendre lorsque la loi sera mise en consultation.

Sortie récréative

Mme Josephine Byrne Garelli annonce que cette année, l'AdCV n'a pas prévu de sortie récréative, mais avec l'élection des nouvelles autorités, l'association avait l'intention d'en faire une au printemps 2017. L'AdCV est donc maintenant à la recherche d'une commune qui accueillerait la sortie récréative 2017. La Présidente ajoute que la commune de Corbeyrier s'est déjà annoncée pour l'année 2018. Les communes intéressées peuvent s'adresser au Secrétaire général.

Lieu des prochaines assemblées générales

Les assemblées générales en 2017 auront lieu les jeudis 16 mars, 15 juin, 28 septembre et 30 novembre. La Présidente remercie l'assemblée de ses propositions éventuelles qui sont à communiquer au Secrétariat de l'Association.

5. Divers et propositions de l'assemblée

Plaques professionnelles

M. S. Chemouny rappelle que les contrôles environnementaux des plaques professionnelles étaient jusqu'à présent effectués à double (par l'UPSA sur délégation de la DGE et par les communes à la demande du SAN).

Dès le 1^{er} octobre 2016, tous les contrôles sont effectués par l'UPSA. Les communes restent les interlocutrices du SAN et contrôlent toujours d'autres domaines tels que le feu, les travailleurs, etc. La commune recevra un préavis de la DGE.

Cette nouvelle procédure a été élaborée par la DGE en accord avec l'AdCV, l'UCV et le SAN.

Communes membres

Le secrétaire général rappelle que l'AdCV souhaite augmenter le nombre de ses membres afin d'être plus fort dans les négociations. Il présente la carte de nos communes membres qui a été établie suite à la demande de certaines personnes lors de notre dernière AG du mois de juin ; ces dernières ont demandé une carte de tous les membres faisant partie de l'AdCV afin d'aider l'association dans sa quête de nouvelles communes.

M. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, déplore que l'AdCV n'ait pas été représentée lors de la dernière assemblée des syndicats du district de Nyon. Mme Landeiro ajoute que l'AdCV n'a plus de syndic porte-parole pour le district de Nyon, suite au départ de M. Stampfli au sein de sa Municipalité. Mme Landeiro lance une boutade : beaucoup de communes sont membres à la fois de l'UCV et de l'AdCV car la sortie récréative de l'UCV est une grande fête qui a beaucoup de succès, il faudrait donc organiser le même type de sortie. M. Chemouny lui répond que les budgets de l'UCV et de l'AdCV ne sont pas tout à fait les mêmes.

Jean-Yves Thévoz, Syndic de Daillens, revient sur le sujet des plaques professionnelles, et rappelle que tous les véhicules communaux peuvent être exemptés de la taxe SAN car ils sont utilisés exclusivement pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe la parole à M. Roy, Syndic de notre commune hôte afin qu'il puisse la présenter.

Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à Jouxens-Mézery que l'assemblée a certainement trouvé grâce à son GPS. Il dit toujours depuis qu'il est Syndic : « pour vivre heureux, vivons caché ». La Commune a rejoint l'AdCV au début de la précédente législature et fait également partie de l'UCV. Elle a un territoire de 200 hectares, compte 1'440 habitants et se situe à une altitude moyenne de 550 mètres. La particularité de Jouxens-Mézery est d'une part d'être la plus petite commune du district de Lausanne et d'autre part de n'avoir aucun commerce. Le dernier commerce était la laiterie qui a fermé en

1984. Les habitants de la commune portent le sobriquet de «Lè Tchaffâ-tsatagne» qui signifie les mange-châtaignes. C'est également le nom du journal communal qui paraît 4 fois par année.

Il a maintenant le plaisir, avec ses collègues Municipaux, d'accueillir l'assemblée à une verrée.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Byrne Garelli remercie le Syndic et lève la séance.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h15

Calendrier 2016

- Jeudi 1^{er} décembre 2016, assemblée générale, Saint-Prex

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Discours de Mme J. de Quattro
- Synthèse de l'AdCV sur l'AG de Jouxens-Mézery